

Service enquêteur :

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire  
et de la Forêt

Service de la Statistique et de la Prospective  
(SSP)



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES INDUSTRIELS  
CHARCUTIERS, TRAITEURS, TRANSFORMATEURS  
DE VIANDES (FICT)**  
9 boulevard Malesherbes  
75008 PARIS

Tél 01 75 00 09 35 Fax 01 75 00 09 39  
Mél : [s.fuired@fict.fr](mailto:s.fuired@fict.fr)

Organisme agréé par arrêté interministériel du 22/07/2011,  
JO du 01/09/2011, pour l'exécution de ces statistiques.

## ENQUÊTE ANNUELLE DE BRANCHE

Règlement PRODCOM (Règlement CEE n° 3924/91 du 19 décembre 1991)

**ANNÉE 2015**

## CHARCUTERIE ET CONSERVES DE VIANDES

**Le présent questionnaire est à remplir avant le 26 février 2016.**

Si vous optez pour une réponse directe à l'administration, vous devez aviser le SSP de votre décision en envoyant une lettre recommandée avec demande d'avis de réception au SSP (BSIAA), Complexe agricole d'Auzeville, BP 32688 – 31326 CASTANET TOLOSAN Cedex.

**IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT**

N° SIRET de l'établissement \_\_\_\_\_

Code APE de l'établissement \_\_\_\_\_

NOM OU RAISON SOCIALE et ADRESSE

**CACHET DE L'ETABLISSEMENT**

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête, reconnue **d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.**

Visa n° **2016 A 326 AG** du Ministre chargé de l'agriculture et du Ministre chargé de l'économie, valable pour l'année 2016.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

Questionnaire confidentiel destiné au SSP ou à un organisme professionnel agréé pour la réalisation des enquêtes de branche.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - SSP - 3 rue Barbet de Jouy – 75349 PARIS 07 SP

Veillez avoir l'obligeance d'indiquer le nom et le numéro de téléphone du correspondant pour cette enquête.

NOM \_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_

A \_\_\_\_\_ LE \_\_\_\_\_

**SIGNATURE**

**1) PRODUCTION DE CHARCUTERIES ET CONSERVES DE VIANDES EN 2015**

(à l'exclusion des produits revendus en l'état - négoce)

Code PRODCOM	N.C. (1)	PRODUITS	Code	PRODUCTION				TOTAL DES VENTES DES PRODUITS DE VOTRE FABRICATION	
				Préemballés, prétranchés, (Libre-Service)	Destinés à être détaillés (Coupe)	Surgelés	Conserves et semi-conserves, boîtes et bocaux verre	Tonnes	Milliers Euros (H T)
				Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes		
		<b><u>VIANDES DE PORC SALÉES, SAUMURÉES, SÉCHÉES OU FUMÉES</u></b>							
10.13.11.20	0210.11	Jambons avec os	610 040						
10.13.11.80	0210.19	Jambons désossés	610 070						
10.13.11.20	0210.11	Épaules, palettes avec os	610 030						
10.13.11.80	0210.19	Épaules, palettes désossées	610 080						
10.13.11.50	0210.12	Poitrines et leurs morceaux salés, saumurés, séchés ou fumés							
		- Poitrines salées ou saumurées / séchées ou fumées	610 061						
		- Lardons salés ou saumurés / séchés ou fumés	610 062						
		<b>TOTAL Poitrines et leurs morceaux salés, saumurés, séchés ou fumés</b>	610 060						
10.13.11.80	0210.19	Autres viandes de porc salées, saumurées, séchées ou fumées							
		- Longes, échine	610 091						
		- Jambonneaux	610 092						
		- Filets de bacon	610 093						
		- Autres (rôtis de porc non cuits, coppas, lard...)	610 094						
		<b>TOTAL Autres viandes de porc salées, saumurées, séchées ou fumées</b>	610 090						
10.13.12.00	0210.20	<b><u>VIANDES DE BOEUF SALÉES, SÉCHÉES OU FUMÉES</u></b>	610 110						
10.13.13.00	0210.9	<b><u>VIANDES, ABATS DE VOLAILLE ET/OU GIBIER SALÉS, SAUMURÉS, SÉCHÉS OU FUMÉS</u></b>	610120						

Code PRODCOM	N.C. (1)	PRODUITS	Code	PRODUCTION				TOTAL DES VENTES DES PRODUITS DE VOTRE FABRICATION	
				Préemballés, prétranchés, (Libre-Service)	Destinés à être détaillés (Coupe)	Surgelés	Conserves et semi-conserves, boîtes et bocaux verre	Tonnes	Milliers Euros (H T)
				Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes		
		<b>JAMBONS, ÉPAULES ET AUTRES VIANDES DE PORC CUITES</b>							
10.13.15.45	1602.41	<b>Jambons cuits</b>							
		- Supérieur, label, York	610 211						
		- Choix	610 212						
		- Standard	610 213						
		<b>TOTAL Jambons cuits</b>	610 210						
10.13.15.55	1602.42	<b>Épaules cuites</b>	610 220						
10.13.15.75	1602.49 non compris 1602.49.50	<b>Autres pièces cuites</b>							
		- Rôtis de porc cuits / Jambonneaux cuits	610 281						
		- Jambon de Reims, de Bourgogne, de l'Ardèche, persillé, poitrine cuite, etc	610 282						
		<b>TOTAL Autres pièces cuites</b>	610 280						
		<b>SAUCISSES ET SAUCISSONS AUTRES QUE DE FOIE</b>							
p.10.13.14.60	1601 non compris 1601.00.10	<b>Saucisses et saucissons secs</b>							
		<i>Pur porc</i>							
		- Ménage pur porc court ou long	610 601						
		- Saucisses sèches (type Auvergne, etc...)	610 602						
		- Saucissons nobles (Rosette, Fuseau, Jésus, etc.)	610 603						
		- Salami (type danois ou italien)	610 604						
		- Chorizo	610 605						
		- Autres saucissons pur porc	610 606						
		<i>Mélanges (porc et autres, boeuf, autres)</i>	610 607						
		<b>TOTAL Saucisses et saucissons secs</b>	610 600						

Code PRODCOM	N.C. (1)	PRODUITS	Code	PRODUCTION				TOTAL DES VENTES DES PRODUITS DE VOTRE FABRICATION	
				Préemballés, prétranchés, (Libre-Service)	Destinés à être détaillés (Coupe)	Surgelés	Conserves et semi-conserves, boîtes et bocaux verre	Tonnes	Milliers Euros (H T)
				Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes		
p.10.13.14.60	1601 non compris 1601.00.10	<b>Saucissons cuits ou à cuire</b>							
		- Saucissons cuits (à l'ail ...) ou à cuire	610 611						
		- Cervelas cuits ou à cuire / Mortadelles	610 612						
		- Saucissons à base de volaille	610 613						
		<b>TOTAL Saucissons cuits ou à cuire</b>	610 610						
p.10.13.14.60	1601 non compris 1601.00.10	<b>Saucisses cuites ou à cuire</b>							
		<i>Saucisses à pâte fine (ex : Strasbourg, Francfort ...)</i>							
		- A base de porc	610 621						
		- A base de volaille et autres	610 622						
		- Saucisses cocktail	610 623						
		<i>Saucisses à gros hâchage</i>							
		- Toulouse et autres saucisses (campagne...)	610 624						
		- Morteau et Montbéliard	610 625						
		- Chipolatas et autres saucisses à griller	610 626						
		- Merguez	610 627						
		- Chair à saucisses / crépinettes	610 628						
		- Saucisses à base de volaille	610 629						
		<b>TOTAL Saucisses cuites ou à cuire</b>	610 620						
p.10.13.14.60	1601 non compris 1601.00.10	<b>Andouilles, andouillettes, boudins</b>							
		- Andouilles	610 631						
		- Andouillettes	610 632						
		- Boudin noir	610 633						
		- Boudin blanc	610 634						
		<b>TOTAL Andouilles, andouillettes, boudins</b>	610 630						
10.13.14.30	1601.00.10	<b>SAUCISSES ET SAUCISSONS DE FOIE</b>	610 130						

Code PRODCOM	N.C. (1)	PRODUITS	Code	PRODUCTION				TOTAL DES VENTES DES PRODUITS DE VOTRE FABRICATION	
				Préemballés, prétranchés, (Libre-Service)	Destinés à être détaillés (Coupe)	Surgelés	Conserves et semi-conserves, boîtes et bocaux verre	Tonnes	Milliers Euros (H T)
				Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes		
		<b>PÂTÉS ET PRÉPARATIONS DIVERSES DE VIANDES</b>							
		<b>Pâtés et préparations diverses à base de foie</b>							
10.13.15.05	1602.20.10	- Pâté, crème, mousse, terrine contenant du foie d'oie ou de canard (hors foie gras)	610 150						
10.13.15.15	1602.20.90	- Préparations et conserves de foie de porc	610 160						
		<b>Autres préparations et conserves à base de porc, y compris les mélanges</b>							
10.13.15.75	1602.49 non compris 1602.49.50	<i>Pâtés autres que de foie</i>							
		- Pâtés de campagne	610 301						
		- Pâtés en croûte	610 302						
		- Autres pâtés pur porc ( frincandeaux, pâtés de chair, etc ...) et autres (galantines, mosaïques, roulades, ballotines)	610 303						
		<i>Total Pâtés autres que de foie</i>	610 300						
10.13.15.75	1602.49 non compris 1602.49.50	<i>Préparations à base de tête de porc</i>	610 310						
10.85.11.00	1601+1602 non compris 1602.10.00	<i>Pieds cuits, panés, farcis</i>	610 260						
10.13.15.75	1602.49 non compris 1602.49.50	<i>Rillettes de porc / frittons, grattons, rillauds, grillons</i>	610 320						
		<b>Pâtés et préparations diverses à base de volaille ou de gibier</b>							
10.13.15.25	1602.31	- Pâtés contenant de la viande de dinde/dindon	610 171						
10.13.15.35	1602[.32+.39]	- Pâtés contenant de la viande de volaille autre que dinde/dindon	610 180						
10.13.15.95	1602.90	- Pâtés contenant de la viande de gibier (y compris lapin)	610 391						
10.13.15.25	1602.31	- Viandes cuites de dinde	610 172						
10.13.15.35	1602[.32+.39]	- Viandes cuites de volaille autre que dinde (canard, poulet ...)	610 191						
		<i>Rillettes</i>							
10.13.15.35	1602[.32+.39]	- Rillettes de volailles	610 181						
10.13.15.95	1602.90	- Rillettes de lapin, gibier	610 392						

Code PRODCOM	N.C. (1)	PRODUITS	Code	PRODUCTION				TOTAL DES VENTES DES PRODUITS DE VOTRE FABRICATION	
				Préemballés, prétranchés, (Libre-Service)	Destinés à être détaillés (Coupe)	Surgelés	Conserves et semi-conserves, boîtes et bocaux verre	Tonnes	Milliers Euros (H T)
				Tonnes	Tonnes	Tonnes	Tonnes		
		<b>Préparations et conserves à base de bœuf, bœuf et mélanges</b>							
10.13.15.85	1602.50	- A base de bœuf	610 341						
10.13.15.85	1602.50	- Bœuf et mélanges	610 342						
		<b>TOTAL Préparations et conserves à base de bœuf, bœuf et mélanges</b>	610 340						
10.85.11.00	1601+1602 non compris 1602.10.00	- Boeuf en sauce, en daube	610 240						
10.13.15.85	1602.50	- Préparations à base de tête	610 350						
10.13.15.85	1602.50	- Tripes / Tripoux, gras double et assimilé	610 360						
		<b><u>PLATS CUISINÉS PRÉPARÉS DIVERS</u></b>							
		<b>Plats cuisinés à base de porc, y compris les mélanges</b>							
10.85.11.00	1601+1602 non compris 1602.10.00	- Choucroute garnie / Cassoulet / Saucisses et petit salé aux lentilles / Autres plats cuisinés à base de viande de porc	610 230						
10.85.11.00	1601+1602 non compris 1602.10.00	- Salades composées charcutières avec ingrédient animal >20 % (cervelas, museau ...) (à l'exclusion des salades marines, de légumes, du taboulé et des crudités ...)	610 231						
10.13.15.95	1602.90	- Garnitures de bouchées	610 232						
		<b>Charcuterie pâtissière</b>							
10.85.11.00	1601+1602 non compris 1602.10.00	- Feuilletés, friands et bouchées (à base de viande), saucissons en brioche (exclus à base de poisson, de légumes et de fromage)	610 250						
10.85.11.00	1601+1602 non compris 1602.10.00	- Autres spécialités salées à base de viande (croissants au jambon, roulés, hot-dogs)	610 411						
10.85.19.00	2106.90.98	- Tartes salées	610 421						
10.85.19.00	2106.90.98	- Croque-monsieur	610 422						
		<b><u>CORPS GRAS ANIMAUX</u></b>							
10.11.50.60	1501.10	- Saindoux	610 020						

(1) Nomenclature Combinée

## 2) MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES EN 2015

	BOEUF ET VEAU	PORC	VOLAILLE	AUTRES	TOTAL
1 - VIANDES (tonnes)					
2 - ABATS (tonnes)					
TOTAL					

## 3) EFFECTIFS 2015 (au 31.12.2015)

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1 – OUVRIERS			
2 – EMPLOYES			
3 – TECHNICIENS/AGENTS DE MAITRISE			
4 – CADRES			

## 4) CONSOMMATION D'EAU EN 2015

\_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>

## 5) RÉPARTITION DES VENTES PAR CIRCUITS DE COMMERCIALISATION EN 2015

		Chiffre d'affaires (Milliers d'euros)
France	GMS + HD (1)	
	RHF (2)	
	DETAILLANTS/SPECIALISTES	
	GROSSISTES	
	INDUSTRIELS – PAI (3)	
	AUTRES	
Sous-total France		
EXPORTATIONS		
TOTAL VENTES HT		

(1) GMS : Grandes et Moyennes Surfaces, HD : Hard-Discount

(2) RHF : Restauration Hors Foyer

(3) PAI : Produits Alimentaires Intermédiaires

### Remerciements

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ? (recherche des données + remplissage du questionnaire) : \_\_ h \_\_ mn.

### Merci pour votre collaboration

Cette enquête est une source essentielle pour recueillir les données sur la production commercialisée des produits alimentaires. Elle est d'un intérêt majeur autant pour les pouvoirs publics que pour les professionnels. Son questionnaire a été élaboré avec pour objectif d'alléger au maximum la charge de son remplissage.

## NOTE EXPLICATIVE DE LA STATISTIQUE PRODCOM DANS LES IAA

Le présent questionnaire permet de répondre au règlement PRODCOM (règlement n°3924 du 19 décembre 1991) qui met en place une statistique européenne de production industrielle et porte sur une liste de produits auxquels correspondent des variables à renseigner.

### **I. Règles générales :**

1. Les deux variables PRODCOM concernent **les ventes au cours de l'année civile des produits fabriqués par l'entreprise quelle que soit l'année de fabrication :**

- . en quantité physique
- . en valeur (facturations)

2. Les ventes à déclarer sont celles qui **proviennent de la production réalisée sur le territoire national métropolitain et les DOM** (TOM exclus).

3. Les activités de **simple conditionnement ou re-conditionnement sont à exclure.**

4. Les produits **achetés et revendus en l'état (activités de négoce) sont à exclure.**

### **II. Précisions complémentaires dans le cas de travail à façon :**

Dans le cas de travail à façon (transformation de matière première fournie par le donneur d'ordre), c'est le donneur d'ordre et non le façonnier qui doit effectuer les déclarations relatives à la production commercialisée. Toutefois, si le donneur d'ordre est situé à l'étranger, le façonnier situé en France doit déclarer les quantités et valeurs totales des produits transformés (tels que déclarés en douane). Inversement, si le façonnier est situé à l'étranger, le donneur d'ordre situé en France ne doit rien déclarer.

Le tableau suivant reprend les différents cas envisageables et l'identification du responsable de la déclaration :

	Donneur d'ordre français	Donneur d'ordre étranger
Fabricant français	Déclaration faite par le donneur d'ordre français	Déclaration faite par le fabricant français
Fabricant étranger	Pas de déclaration	Non concerné

### **III. Calcul de la valeur des ventes :**

. La valeur, calculée sur la base du prix de vente départ usine, comprend le coût du conditionnement (même facturé séparément).

. Sont à déduire de la valeur des produits correspondants les rabais, remises, ristournes accordés s'ils viennent en déduction du chiffre d'affaires fiscal.

#### **Ne sont pas compris :**

- la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) et les taxes spécifiques de consommation (droits sur alcool, spiritueux et tabac),
- les frais de transport facturés séparément,
- les éventuelles restitutions à l'exportation